



ORDO EQUESTRIS
SANCTI SEPULCRI
HIEROSOLYMITANI

**DOCUMENT
SUR LA FORMATION**



00120 CITTÀ DEL VATICANO

31 juillet 2024

Prot. N. 810 / 2024

Ns. rif.: FF/et

À leurs Éminences/ Excellences Grands Prieurs et Prieurs Évêques
Aux Révérends membres du Clergé Membres de l'Ordre
À leurs Excellences Lieutenants,
Aux Délégués Magistraux,
Aux Chevaliers et Dames,

Suite à la Consulta de l'Ordre de novembre 2023 durant laquelle l'*Instrumentum Laboris* sur la « Formation » des Membres a été étudié, nous sommes heureux de soumettre à votre examen le présent texte, fruit d'une longue révision de l'ancien *Instrumentum*.

Le **Document sur la Formation** offre les lignes directrices pour l'admission dans l'Ordre des nouveaux Candidats Chevaliers et Dames, ainsi que pour la formation continue de nos Membres. Il garantira l'uniformité de la préparation sans limiter l'importante contribution locale adaptée aux situations et besoins individuels.

Chaque Candidat/Candidate et Membre de l'Ordre est prié(e) d'en posséder un exemplaire, que nous qualifions d'indispensable, au même titre que les textes des **Statuts** et sur la **Spiritualité de l'Ordre**. À cet égard, nous demandons également aux responsables des Lieutenances et des Délégations Magistrales d'étudier attentivement ce Document et de veiller à son application.

Il s'agit d'un document très attendu, proposé en cinq langues. Toutefois, le texte italien reste la référence.

Le document, daté de la Solennité de Pentecôte, entre en vigueur immédiatement, et il est - pour le moment - approuvé *ad biennium*.

Pendant cette période, de brèves observations par rapport au texte peuvent être adressées au Grand Magistère.

Nous sommes reconnaissants à ses auteurs et à ceux qui y ont généreusement contribué.

Leonardo Visconti di Modrone
Gouverneur Général

Fernando Cardinal Filoni
Grand Maître

Introduction

1. L'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem accueille comme Membres des hommes et des femmes, laïcs ou consacrés, désireux de vivre pleinement la foi chrétienne, avec un engagement particulier envers la Terre Sainte.
2. Le point clé est le mystère glorieux du Christ mort et ressuscité : depuis le Tombeau vide, Jésus rejoint désormais chaque homme et chaque femme de chaque lieu et de chaque temps. Le *Tombeau vide* pour un Chevalier ou une Dame représente l'élément qui unit et invite à regarder cette *Terre* qui a accueilli la vie terrestre du Seigneur et dont ils sont aujourd'hui appelés à soutenir les « *pierres vivantes* », à savoir l'Église patriarcale de Jérusalem, Église *Mère* de toutes les Églises. Saint Paul enseigna à celle-ci de faire preuve d'une généreuse sollicitude (cf. Ac 11,27-30 ; 1 Co 16,1-4 ; 2 Co 8,3-4) ; une sollicitude que les Souverains pontifes ont ensuite confié spécifiquement à l'*Ordre Équestre du Saint-Sépulcre*, qui en a fait la sienne. N'oublions pas en effet que les Chevaliers et les Dames se situent dans le prolongement idéal de ces hommes et de ces femmes qui ont suivi le Maître, écouté son enseignement, lui ont offert l'hospitalité, et l'ont suivi jusqu'à la Croix ; puis, après sa résurrection, ils ont assumé la mission en tant que *Koinonìa*, c'est-à-dire de communauté de foi, ou encore d'*Ekklesia*, c'est-à-dire d'Église, Corps mystique du Christ, définitivement accomplie à la Pentecôte par le don de l'Esprit Saint, et envoyée pour prêcher l'Évangile à toutes les nations.
3. Les pages suivantes abordent brièvement les aspects les plus significatifs de la formation, résumés comme suit :

Première partie

- I. Dimension *théologique* de l'identité du Chevalier et de la Dame : le mystère de la mort et de la résurrection du Christ
- II. Dimension *ecclésiologique* de l'Ordre
- III. *Adhésion et participation* à la mission de l'Ordre
- IV. Contenus spécifiques de la formation :
 - a. Chevalier et Dame : un projet de vie
 - b. Prière, Eucharistie et spiritualité
 - c. Le mystère de la charité
 - d. La Terre Sainte
 - e. Réalités et symboles
 - f. Le cheminement dans la foi

Seconde partie

- V. Les thèmes de la formation :
 - a. Les Candidats : formation initiale
 - b. Les Membres : formation continue
 - c. Les Responsables au service de l'Ordre
 - d. Les Ecclésiastiques, les Religieux et les Religieuses
- VI. Quelques aspects spécifiques de la vie de l'Ordre
 - a. Veillée et cérémonie d'Investiture
 - b. Pèlerinages
 - c. Dimension fraternelle
- VII. Les jeunes : aspects de la formation

PREMIÈRE PARTIE

I. DIMENSION THÉOLOGIQUE DE L'IDENTITÉ DU CHEVALIER ET DE LA DAME : LE MYSTÈRE DE LA MORT ET DE LA RÉSURRECTION DU CHRIST

4. Les Chevaliers et les Dames de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem savent qu'ils fondent leur identité dans le mystère pascal de la mort et de la résurrection du Christ. Jésus offre sa vie sur la croix : « *je donne ma vie, pour la recevoir de nouveau. Nul ne peut me l'enlever : je la donne de moi-même.* » (Jn 10,17-18). Avec ces paroles rapportées par l'évangéliste Jean, la mort de Jésus sur la croix apparaît théologiquement non pas comme le simple drame d'un supplice ignominieux et injuste devant les hommes¹, mais comme le prix de notre rachat et de l'offrande, une fois pour toutes, du Christ au Père (cf. He 10,10). L'auteur de la Lettre aux Hébreux révèle que c'est Jésus lui-même qui dévoile le sens de l'offrande à travers, pour ainsi dire, un dialogue *métahistorique*, c'est-à-dire hors du temps, entre le Fils et le Père éternel. Avant d'entrer dans ce monde, le Fils dit : Puisque Tu n'as voulu, ô Père, ni sacrifice ni offrande pour le péché, mais que tu m'as formé un corps, alors j'ai dit : Me voici, je suis venu pour faire ta volonté (cf. He 10,5-7). C'est donc à partir du contenu de ce *dialogue divin* que nous comprenons le véritable sens de la mort du Christ, et cela aide à changer complètement d'idée sur la mort de Jésus, qui n'a pas lieu à cause de la caducité du péché d'Adam, mais du fait d'un *Acte* suprême d'amour incommensurable envers cette humanité créée par Dieu et qui s'était détournée de Lui ; par conséquent, l'offrande du Christ au Père est le *Don de réconciliation et de salut* du Christ pour nous.
5. Ce que la sagesse de l'Église transmet, ce n'est pas seulement le mystère de la mort du Christ, mais celui de *la mort et de la résurrection intimement liées*. La mort du Seigneur devient ainsi la semence dont jaillit la résurrection ; dans ce mystère, nous trouvons toute la vie. C'est pourquoi, il ne faut pas s'arrêter au moment de la Croix, dont le Chevalier et la Dame portent le dessin sur leur manteau, oubliant que la mort a été vaincue : dans le Christ ressuscité, nous sommes devenus un peuple de baptisés, c'est-à-dire que nous renaissions à une *autre* vie, comme l'explique très bien Saint Paul dans la Lettre aux Colossiens². Dans la formation, nous ne devons donc jamais oublier de souligner le lien vital entre la Croix et le Tombeau vide, Tombeau qui, pour ceux qui le visitent encore aujourd'hui lors de leur pèlerinage, offre le parfum de la vie nouvelle à vivre et à témoigner. C'est là le cœur de l'identité des Chevaliers et des Dames de l'Ordre du Saint-Sépulcre. Ainsi, par vocation, l'Ordre s'est toujours engagé à être le *gardien particulier* de ce Tombeau qui représente « *le signe de l'amour sans limites du Crucifié, qui pour lui-même ne garde rien et qui par conséquent ne peut pas être retenu par les liens de la mort ; il est le signe de la victoire du Ressuscité en qui nous aussi trouvons la vie et de la puissance du Mystère de son Corps et de son Sang qui nous unit tous comme ses membres*³. »

¹ Cf. FILONI, F., Et toute la maison fut remplie de l'odeur du parfum. Pour une spiritualité de l'Ordre du Saint-Sépulcre, 2020, p. 24-25.

² Cf. Col 3,1-17 : « *Si donc vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez les réalités d'en haut... Quand paraîtra le Christ, votre vie, alors vous aussi, vous paraîtrez avec lui dans la gloire... Puisque vous avez été choisis par Dieu, que vous êtes sanctifiés, aimés par lui, revêtez-vous de tendresse et de compassion, de bonté, d'humilité... Le Seigneur vous a pardonnés : faites de même... Vivez dans l'action de grâce... Que la parole du Christ habite en vous dans toute sa richesse...* »

³ PAPE FRANÇOIS, Discours du Saint-Père aux participants de la Consulta de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, Vatican.va, 9 novembre 2023.

6. D'un point de vue existentiel, combien de fois l'être humain fait-il l'expérience de la division, de la souffrance, et il n'est pas rare que, dans la douleur, il crie son malheur en croyant presque que Dieu est la cause de ses maux. En vérité, Jésus, comme nous l'avons déjà dit, montre dans son offrande que non seulement Dieu n'est pas la cause mais qu'il ne demande rien. Reprenant la Lettre aux Hébreux, l'Auteur sacré affirme que Dieu n'a jamais demandé d'holocaustes ou de sacrifices pour le péché de l'homme (cf. He 10,5), mais qu'il a envoyé son Fils, qui nous invite à la conversion du cœur et de l'esprit afin de vivre pleinement la réconciliation dans sa triple dimension : personnelle avec nous-mêmes, avec les autres, et avec Dieu.
7. Du haut du bois de la Croix, « *Jésus poussa un grand cri : "Père, entre tes mains je remets mon esprit."* » (Lc 23,46). Jésus y a accompli l'acte de la vraie réconciliation, en remettant son Esprit au Père et en nous ouvrant la voie à nous tous, ses frères et sœurs. Apprenons donc à nos Membres de l'Ordre à vivre l'expérience de la réconciliation divine et fraternelle à la lumière de la Croix du Christ et du Tombeau vide, le grand mystère de notre salut.

II. DIMENSION ECCLÉSIOLOGIQUE DE L'ORDRE

8. Nous souhaitons souligner que l'appartenance à l'Ordre du Saint-Sépulcre ne se fait pas en dehors de l'Église, mais en son sein⁴.
9. En 2022, nous avons publié un texte qui soulignait que, outre la nécessaire pratique des vertus évangéliques, les Chevaliers et les Dames assument la tâche institutionnelle, confiée à l'Ordre depuis le temps du Bienheureux Pie IX, de manifester leur sollicitude envers la Terre de Jésus ; ce n'est pas une tâche laissée à la bonne volonté de quelques personnes plus ou moins sensibles ; c'est bien plus. C'est une attribution qui lui est confiée en raison de la responsabilité de l'Église à l'égard des Lieux du Seigneur et, en particulier, de l'Église Mère de Jérusalem, afin que ces Lieux ne deviennent pas des sites de l'archéologie de la foi. Il est de notre responsabilité que cette Église ne soit pas privée de sa vitalité, d'autant plus en des temps complexes et difficiles où l'Église croit devoir faire émerger la charité et le témoignage d'une possible coexistence pacifique entre les différentes communautés qui vivent en Terre Sainte.
10. Au nom de l'Église, les Chevaliers et les Dames ont donc été appelés par les Pontifes à assumer ce devoir comme un geste à la fois personnel, mais aussi comme un geste de participation de leurs propres Églises. En effet, avec la participation des Chevaliers et des Dames du Saint-Sépulcre présents dans de nombreux pays, c'est la même réalité ecclésiale à laquelle ils appartiennent qui, d'une certaine manière, participe à la tâche de soutien *permanent* à l'Église Mère de ces Lieux chers au Christ et où, souvent, les évêques et les prêtres accompagnent en pèlerinage spirituel leurs fidèles qui en gardent ensuite un souvenir indélébile⁵.
11. Cette mission confiée à l'Ordre plonge en effet ses racines dans le début de la vie de l'Église apostolique : « *les Apôtres avaient déjà exhorté la charité des premières communautés chrétiennes d'Antioche, de Grèce, de Galatie et de Macédoine à se souvenir des "saints" de Jérusalem et à faire des collectes, qu'il (Paul) qualifiera plus tard de généreuses - "ils y ont*

⁴ Cf. FILONI, F., [La signification ecclésiologique du soutien à la Terre Sainte](#), Oessh.va, 2022.

⁵ Cf. FILONI, F., [La signification ecclésiologique...](#), op. cit.

mis tous leurs moyens, et davantage même” (2Cor 8,3-4). [...] Saint Paul lui-même nous enseigne également comment accomplir cet acte de générosité dévouée : "ce sera une vraie largesse, et non une mesquinerie [...]. Que chacun donne comme il a décidé dans son cœur, sans regret et sans contrainte, car Dieu aime celui qui donne joyeusement” (2Cor 9, 5b. 7)⁶ ».

12. Il faut insister donc sur l'importance de former les Chevaliers et les Dames à cette sensibilité ecclésiale afin que tous sachent qu'ils ont une place dans l'Église⁷ et que, investis d'un mandat spécifique, ils se sentent partie prenante d'une haute mission à laquelle ils contribuent par leur *offrande*, leur *engagement* et leur *prière*. Enfin, qu'ils soient toujours conscients qu'ils sont un instrument de bien et de paix pour les communautés qui vivent en Terre Sainte : chrétiens, juifs, musulmans et autres.
13. « *Le sentire cum Ecclesia – qui signifie posséder le sens de la communion ecclésiale, penser, parler et agir de manière à faire grandir en profondeur et en extension l'Église elle-même dans la fidélité au Christ ressuscité – sera toujours le principe d'orientation pour une Dame et un Chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*⁸. »
14. Il ne faut pas non plus sous-estimer la lecture des textes fondamentaux du Magistère, qui nous indiquent la voie à suivre dans les relations avec les autres communautés présentes en Terre Sainte : le Décret conciliaire Unitatis Redintegratio sur l'œcuménisme, la Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes Nostra Aetate et, plus récemment, le Document sur la Fraternité humaine pour la paix dans le monde et la coexistence commune.

III. ADHÉSION ET PARTICIPATION À LA MISSION DE L'ORDRE

15. Jésus ressuscité nous appelle à être des témoins de son amour, et cette dimension est un élément important de notre vie en tant que Membres de l'Ordre. Devenir Dame ou Chevalier *n'est pas un simple honneur* dû au prestige de l'Institution, *ni l'opportunité d'obtenir des avantages* ou d'afficher de la *vanité* liée aux insignes que nous recevons. C'est un appel à servir, dans une optique ecclésiale comme nous l'avons déjà mentionné, qui peut et doit être offert à quiconque souhaite faire l'expérience de cette participation. Comme illustré dans les Statuts, bien que « *l'appartenance à l'Ordre concerne en premier lieu les fidèles laïcs, il est également ouvert au clergé, spécialement celui qui s'efforce de favoriser la croissance et le progrès spirituel de tous ses Membres. L'Ordre confère une importance primordiale à la vocation à la sainteté de chaque chrétien et aspire à être un instrument de développement et d'approfondissement de la sanctification personnelle, ainsi qu'un lieu où la foi est pratiquée et vécue dans tous ses aspects*⁹. »
16. C'est pourquoi, avant même d'entrer dans les détails de la formation de ceux qui se rapprochent de l'Ordre, il est important de présenter clairement notre *vocation* et notre *mission* aux candidats potentiels, qu'ils soient laïcs ou ecclésiastiques. Lorsque nous communiquons

⁶ FILONI, F., *La signification ecclésiologique...*, op. cit.

⁷ « L'Ordre est un Organisme central de l'Église catholique, c'est une personne juridique publique de droit canonique ainsi qu'une personne juridique vaticane », Statuts de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, 2020, Préambule, p. 3-4.

⁸ FILONI, F., *Et toute la maison...*, op.cit., p. 77.

⁹ Statuts, op. cit., Préambule.

avec les candidats potentiels à l'entrée dans l'Ordre du Saint Sépulcre, il est bon qu'ils se sentent inspirés dès le départ à rejoindre l'Ordre précisément pour ces raisons.

17. À cette fin, nous voudrions rappeler ce qui est exposé dans le Préambule des Statuts concernant les finalités de l'Ordre, finalités qui doivent être partagées comme point de départ avec celles et ceux qui manifestent de l'intérêt pour devenir Membres : « *Par sa structure et ses activités, l'Ordre participe directement à la sollicitude du Pontife Romain à l'égard des Lieux et des Institutions catholiques en Terre Sainte. Ses finalités jaillissent des enseignements pontificaux et se situent dans le cadre général des fins de charité, d'apostolat et de service en faveur de la dignité de l'être humain, propres à l'Église catholique. En particulier, le lien avec Jérusalem, spécificité de l'Ordre, exige la responsabilité à l'égard des Lieux Saints (cf. Ga 4,26)¹⁰.* »
18. Dans un contexte comme celui d'aujourd'hui, souvent caractérisé par la volatilité et la propension au changement, il est important de rappeler que :
- a. L'adhésion à l'Ordre n'est pas un engagement temporaire, mais qu'elle implique la stabilité. Une fois que l'investiture a été demandée, acceptée et reçue, l'appartenance à l'Ordre est considérée comme définitive ;
 - b. Une fois que l'on est entré dans l'Ordre, des mesures peuvent être prises à l'encontre du Membre en cas de violation grave des engagements pris. Par ailleurs, il faut bien comprendre que la formulation de la *suspension* a avant tout une valeur pédagogique, c'est-à-dire qu'elle permet une remise en question et une volonté renouvelée d'appartenir à la vie même de l'Institution ;
 - c. En règle générale, sauf dans un cas de radiation prévu par les Statuts pour motifs graves et fondés¹¹, le Chevalier ou la Dame ne *quitte* l'Ordre que par *démission volontaire* de laquelle prend acte le Grand Maître, si il ou elle a perdu sa volonté initiale d'agir et de participer.
19. Parler au cœur battant de l'Ordre, en tant qu'Institution pontificale et par rapport à la mission qu'il accomplit, doit pouvoir susciter de nouvelles adhésions grâce à l'implication de chaque Membre.

IV. CONTENUS SPÉCIFIQUES DE LA FORMATION

20. La formation est un processus complexe qui a un début mais pas de fin. Au sein des Lieutenances et des Délégations Magistrales, il y a un désir évident de continuer à grandir, à se former, à apprendre et à s'assurer que ce qui est appris fasse de plus en plus partie intégrante de la vie du Chevalier ou de la Dame et, par conséquent, de la vie de toute la structure de l'Ordre au niveau local, régional et national.

¹⁰ *Statuts*, op. cit., Préambule.

¹¹ Cf. *Statuts*, op. cit., Art. 39.1c.

a. Chevalier et Dame : un projet de vie

21. L'adhésion d'un Chevalier ou d'une Dame à l'Ordre du Saint-Sépulcre s'enracine dans les engagements fondamentaux énoncés dans nos Statuts : le renoncement personnel, la générosité, le courage, la solidarité, la sollicitude, l'implication et la collaboration¹².
22. Le mandat donné à l'Ordre est inscrit dans les Statuts ; il « exige de ses membres la sollicitude d'étendre leur aide aux personnes les plus vulnérables et les moins fortunées et, en particulier, dans l'exercice de la solidarité en faveur des populations de Terre Sainte¹³. » Il est donc clair que la générosité du Chevalier et de la Dame est une générosité globale qui ne s'arrête pas à la Terre Sainte mais devient un élément caractéristique de leur présence dans l'Église. Ce dont nous sommes si souvent témoins avec nos Membres, c'est d'une générosité *multipliée* qui désire prendre à cœur les besoins de tous les plus nécessiteux. Tout comme Marie de Béthanie oignit les pieds du Christ quelques jours avant la Pâque, nous sommes aujourd'hui appelés à soigner et rafraîchir les pieds fatigués de l'Église dans sa dimension humaine, là où elle en a le plus besoin.
23. L'engagement des Membres de l'Ordre est donc un élément central qui s'étend à tous les niveaux de leur présence ecclésiale. Cela « comporte l'obligation de s'engager et de participer, avec enthousiasme et générosité, aux activités dans le domaine de la charité, de l'évangélisation et de l'œcuménisme promues par leurs Églises particulières. Les membres doivent être conscients de la signification spirituelle et ecclésiale de leur appartenance à l'Ordre et être témoins des liens, non seulement avec l'Église universelle et la Terre Sainte, mais aussi avec leurs diocèses et paroisses d'appartenance¹⁴. » L'appartenance à l'Ordre ne remplace évidemment pas la dimension communautaire locale dans les Églises auxquelles on appartient, mais la renforce en étant un service supplémentaire que les fidèles offrent et peuvent rapporter et partager dans leur diocèse, comme c'est déjà souvent le cas.
24. Sur la base de ce principe, tous les efforts déployés par les Lieutenances et les Délégations Magistrales pour contribuer à la formation de leurs Membres dans le domaine ecclésial sont appréciables. Cela inclut la lecture attentive et approfondie des Saintes Écritures, la connaissance de base de la doctrine et de la morale exposée avec sagesse dans le texte du Catéchisme de l'Église Catholique, etc. Ces domaines d'approfondissement sont fondamentaux pour la vie d'un chrétien, et plus encore pour celle d'un Chevalier ou d'une Dame de l'Ordre. En fonction des besoins locaux, il est bon que les Conseils des réalités locales de l'Ordre (Sections et Délégations locales) offrent ces possibilités de formation.

b. Prière, Eucharistie et spiritualité

25. La prière est la base de notre vie, elle nous nourrit, nous accompagne, nous oriente. « *Le souffle de la foi, c'est la prière : plus nous apprenons à prier plus nous grandissons dans la foi. Après certains passages de la vie, nous nous apercevons que sans la foi nous n'aurions*

¹² Cf. Statuts, op. cit., Art. 4.

¹³ Statuts, op. cit., Art. 4.

¹⁴ Statuts, op. cit., Art. 4.

*pas pu y arriver et que la prière a été notre force*¹⁵. »

26. C'est pourquoi, au sein des Lieutenances et des Délégations Magistrales, des Sections/Provinces et des Commanderies/Délégations, la dimension de la prière ne doit pas manquer, et il faudra veiller à aider les Membres de l'Ordre à grandir et à se former dans la prière et la spiritualité. Que le Christ soit toujours le Maître de référence. En effet, la « *prière appartient à la vie de Jésus, et cela suscitait aussi chez les disciples le désir de l'imiter. Ainsi, non seulement il recommanda de prier, mais il enseigna la prière. Le Notre Père, la prière par excellence, en devint le contenu et la trace. Le Seigneur enseigna ensuite les modalités de la prière : sans hypocrisie, dans la discrétion, sans gâcher les mots. Par ailleurs, “veiller” en prière apparaît dans les Évangiles comme une constante évidente du Seigneur avant les moments les plus importants*¹⁶. »
27. L'Eucharistie doit donc occuper une place centrale dans la vie d'un Chevalier ou d'une Dame : « *C'est le don le plus précieux que Jésus a laissé à ses disciples, auxquels il a demandé de la perpétuer : “Vous ferez cela en mémoire de moi.” Ainsi, dans le sacrement de l'Eucharistie, le Mysterium fidei, il s'est placé au centre, au cœur de l'Église*¹⁷. » Les Membres de l'Ordre sont donc invités à participer à la célébration de l'Eucharistie dans leurs paroisses et, dans la mesure du possible, à s'organiser pour pouvoir également célébrer ce moment ensemble, dans des circonstances particulières significatives.
28. Même si un Membre se trouvait en situation d'irrégularité canonique, « *la participation à la Sainte Messe a toujours un sens et, même sans communier, elle a un “sens absolument raisonnable”, disait Benoît XVI, parce que, même sans s'approcher de la Communion, on participe à la manifestation du don de soi de Jésus au Père, qui renouvelle, bien que sans effusion de sang, sa passion, sa mort et sa résurrection*¹⁸. »
29. L'Eucharistie est confiée à l'Église en tant que mémorial de la mort et de la résurrection de Jésus, et elle est au centre de la spiritualité de l'Ordre. En outre, on peut profiter des réunions pour vivre des moments d'adoration eucharistique, par exemple pour se préparer à la Veillée de prière qui précède l'Investiture et comme signe de croissance dans la relation directe avec Jésus Sacrement : « *Il nous plaît (...) de penser que, dans l'adoration eucharistique, se prolonge, pour ainsi dire, le geste de Marie de Béthanie qui, dans l'humilité et avec une grande affection, oignit les pieds du Seigneur*¹⁹. »
30. Toute autre expérience de prière, même partagée (chapelet, méditation, pèlerinage, etc.), ou de formation à la prière fera clairement partie de ce qui peut et doit être offert dans la formation des Membres de l'Ordre.
31. Dans ce contexte, il convient de rappeler l'importance des Grands Prieurs, des Prieurs et des Membres ecclésiastiques et religieux de l'Ordre afin qu'ils ne manquent pas d'offrir leur service en

¹⁵ PAPE FRANÇOIS, *Audience générale*, Vatican.va, 14 avril 2021.

¹⁶ FILONI, F., *Et toute la maison...*, op. cit., p. 65.

¹⁷ FILONI, F., *Et toute la maison...*, op. cit., p. 66.

¹⁸ FILONI, F., *À propos de l'Eucharistie dominicale*, Oessh.va, 2023.

¹⁹ FILONI, F., *Et toute la maison...*, op. cit., p. 67.

accompagnant les Chevaliers et les Dames dans cette croissance personnelle et communautaire²⁰.

c. Le mystère de la charité

32. L'enseignement papal nous aide à entrer dans ce *mystère*. Benoît XVI écrivait dans l'encyclique Caritas in Veritate : « *L'amour dans la vérité, dont Jésus s'est fait le témoin dans sa vie terrestre et surtout par sa mort et sa résurrection, est la force dynamique essentielle du vrai développement de chaque personne et de l'humanité tout entière. L'amour – caritas – est une force extraordinaire qui pousse les personnes à s'engager avec courage et générosité dans le domaine de la justice et de la paix. C'est une force qui a son origine en Dieu, Amour éternel et Vérité absolue.* » (CV 1).
33. La charité, que l'on est appelé à exercer au sein de l'Ordre, est celle qui resplendit dans sa lumière primordiale et la plus pure : c'est l'amour qui naît en Dieu et qui favorise le développement de la personne et du monde entier. La vivre à un niveau inférieur serait perdre de vue son origine divine et son but le plus élevé.
34. C'est ainsi que les Chevaliers et les Dames sont appelés à s'exercer pour ne pas tomber dans le piège de la « *prétention égoïste de ne rien devoir à personne, sauf à soi-même, et de n'avoir que des droits. La charité se comprend mieux lorsque nous faisons nous-mêmes l'expérience d'en avoir besoin : c'est avant tout un besoin spirituel (quand le sens de Dieu nous fait défaut et qu'il nous semble ressentir le non-sens de la vie), mais aussi moral (si évident dans l'humiliation à cause de nos péchés) ou encore psychologique (quand la dépression nous rend prisonniers, incapables de réagir, et que notre esprit assombri nous fait perdre nos forces) ; et, bien sûr, dans les situations de pauvreté économique (quand on est réduit à la misère)*²¹. »
35. La charité, que Jésus a d'abord vécue et montrée à travers son enseignement, les signes qu'il a accomplis, jusqu'à sa passion, sa mort et sa résurrection, n'est pas une théorie : en outre, « *Jésus ne fait (...) jamais l'apologie de la charité ; il la manifeste concrètement, en lien avec les personnes nécessiteuses – les pauvres, les malades, la femme accusée d'adultère, les possédés du démon -, mais aussi avec le docteur de la Loi qui lui demandait : "Et qui est mon prochain ?" Jésus ne donne pas d'explication, il raconte la parabole du bon Samaritain*²². »
36. Dans l'encyclique Fratelli Tutti, le Pape François s'est attardé sur la charité, et il l'a fait justement en dédiant un chapitre entier à la parabole du bon Samaritain. Il écrit : « *Le récit, disons-le clairement, n'offre pas un enseignement sur des idéaux abstraits, ni ne peut être réduit à une leçon de morale éthico-sociale. Il nous révèle une caractéristique essentielle de l'être humain, si souvent oubliée : nous avons été créés pour une plénitude qui n'est atteinte que dans l'amour. Vivre dans l'indifférence face à la douleur n'est pas une option possible ; nous ne pouvons laisser personne rester "en marge de la vie". Cela devrait nous indigner au point de nous faire perdre la sérénité, parce que nous aurions été perturbés par la souffrance*

²⁰ Comme le rappelait le Pape François dans son discours aux Membres de la Consulta 2018, « *ils ont pour devoir (évêques, prêtres et diacres) dans leur service pastoral* » l'assistance spirituelle. Voir aussi à ce sujet le texte du Rituel pour l'Investiture des ecclésiastiques. Cf. également la Lettre Prot. N. 259/2024, du 26 février 2024, adressée aux Éminences et Excellences Grands Prieurs et Prieurs Évêques, et aux Révérends membres du Clergé Membres de l'Ordre (publiée dans la Newsletter 72, Oessh.va, p. IV-V).

²¹ FILONI, F., Et toute la maison..., op. cit., p. 69-70.

²² FILONI, F., Et toute la maison..., op. cit., p. 70.

humaine. Ceci est de la dignité ! » (FT 68).

37. Dans la formation des Membres, il est essentiel d'inclure la dimension de la charité dans son sens véritable et dans le sillage de l'héritage de l'Église et de son Magistère, afin qu'elle ne soit pas vécue uniquement comme un acte extérieur pour lequel on doit être remercié. Que les Chevaliers et les Dames se laissent interpeller par la souffrance humaine qui les appelle à devenir des prochains, en vivant le mystère de la charité que le Christ a révélé pour nous. N'oublions pas que la contribution, c'est-à-dire l'offrande que chaque Membre verse, est un véritable geste de charité destiné aux œuvres que l'Ordre soutient en Terre Sainte.

d. La Terre Sainte

38. Bibliquement, la terre est la demeure des hommes ; créée dans sa beauté et son harmonie originelles, elle est devenue, par le péché des hommes (Gn 3,17-19), un lieu de labeur (« *C'est dans ta peine que tu en tireras ta nourriture* ») et de destin (« *tu es poussière, et à la poussière tu retourneras* »). Pourtant, elle est devenue le lieu choisi par Dieu pour être parmi les hommes, parmi lesquels Il a choisi un peuple qu'Il a désigné pour recevoir Sa révélation. C'est la sainteté de Dieu qui rend ainsi la terre à nouveau sanctifiée ; dans cette zone géographique, connue à l'époque romaine sous le nom de Palestine, la terre a reçu la Parole de Dieu et a vu Dieu marcher, prêcher, œuvrer, mourir et ressusciter. Pour ces raisons, cette terre est devenue une région qui, aujourd'hui encore, reste chère au cœur de ses visiteurs et de ses pèlerins, comme le chante le Psaume 87 : sur les montagnes saintes de Dieu se disent des choses merveilleuses et glorieuses ; là est fondée la cité du Très-Haut, et c'est là que le Seigneur inscrit les peuples ; c'est là que nous sommes tous nés. La Terre Sainte nous emmène donc sur les pas de Jésus ; saint François disait qu'en Terre Sainte il allait toucher la présence du Christ et qu'il y envoyait ses frères pour préserver sa mémoire.
39. Jésus était dans le Temple de Jérusalem, un lieu qu'il aimait fréquenter : « *Levant les yeux, il vit les gens riches qui mettaient leurs offrandes dans le Trésor. Il vit aussi une veuve misérable y mettre deux petites pièces de monnaie. Alors il déclara : "En vérité, je vous le dis : cette pauvre veuve a mis plus que tous les autres. Car tous ceux-là, pour faire leur offrande, ont pris sur leur superflu mais elle, elle a pris sur son indigence : elle a mis tout ce qu'elle avait pour vivre."* » (Lc 21,1-4). Ce récit, tiré de l'Évangile de Luc, s'il nous montre d'une part comment le Temple était le cœur de la Cité de David, nous aide d'autre part à bien comprendre le sens de la contribution que chaque Chevalier et Dame offre à la Terre Sainte. La question de départ est la suivante : pourquoi cette pauvre veuve a-t-elle apporté son offrande, tout ce qu'elle possédait, au Temple ?
40. Parmi les nombreux enseignements et suggestions spirituelles que nous pouvons saisir, il convient de s'arrêter sur la motivation de la pauvre veuve qui a offert ses deux sous pour le Temple. Elle savait bien ce que Moïse avait enseigné au peuple et qui est écrit dans le livre de l'Exode : « *On ne se présentera pas devant moi les mains vides.* » (Ex 34,20). C'est un précepte important pour comprendre l'amour du Peuple d'Israël pour le Temple dans lequel la présence de Dieu était adorée, le lieu qui contenait la gloire et la sainteté de l'Éternel, la *Shekhinah*. Lorsque David fut roi et s'installa à Jérusalem, il y apporta l'Arche d'Alliance, et « *dit alors au prophète Nathan : "Regarde ! J'habite dans une maison de cèdre, et l'arche de Dieu habite sous un abri de toile !"* » (2S 7,2). David forma alors le projet de construire un grand temple pour conserver la présence du Seigneur au milieu de son peuple ; mais ce n'est pas lui qui le

construisit, ce fut son fils Salomon. Détruit par le Romain Pompée, il fut ensuite reconstruit par le roi Hérode le Grand. C'est là que Jésus, nouveau-né, fut présenté à Dieu par Marie et Joseph, comme tout premier-né, et qu'il se rendit pour prier.

41. C'est ce lien avec le Temple, avec Dieu lui-même, qui est à la base de l'offrande de la « *pauvre veuve* » qui, malgré sa pauvreté, ne s'est pas exemptée de contribuer, car ce lieu était pour elle la présence vivante du Seigneur, et elle aimait y prier.
42. Jésus nous invitera à faire un pas en avant et à reconnaître une *nouvelle* présence de Dieu ; il a prophétisé qu'il ne resterait plus aucune pierre de cet édifice, et il a prédit une *reconstruction* qui ne serait pas faite avec des pierres. « *“Détruisez ce sanctuaire, et en trois jours je le relèverai”*. *Les Juifs lui répliquèrent : “Il a fallu quarante-six ans pour bâtir ce sanctuaire, et toi, en trois jours tu le relèverais !”*. *Mais lui parlait du sanctuaire de son corps.* » (Jn 2,17-21).
43. En tant que Chevaliers et Dames de l'Ordre du Saint-Sépulcre, nous nous engageons à soutenir le *corps du Christ*, désormais composé par les *pierres vivantes*, la petite communauté chrétienne qui vit et œuvre en Terre Sainte ; un *nouveau Temple*, donc, construit sur le mystère de la mort et de la résurrection du Seigneur et fortifié par l'Esprit Saint, dont le Christ est la Tête, aussi bien de ladite *Église Mère de Jérusalem*, que des *Églises particulières dispersées dans le monde*, auxquelles chaque Chevalier ou Dame appartient.
44. Dans la formation des Membres de l'Ordre, il est important que le sens de l'*obole*, cette contribution annuelle versée par chaque Chevalier et Dame, soit bien comprise dans son aspect fondamental, c'est-à-dire comme un acte d'amour pour l'Église Mère de Jérusalem et la Terre Sainte²³. Comme un père ou une mère qui arrive fatigué(e) à la fin de sa journée de travail, mais reconnaissant(e) d'avoir contribué au soutien de sa famille, les Chevaliers et les Dames décident de mettre à disposition leur temps, leur énergie spirituelle et leur argent pour l'amour de cette Église, c'est-à-dire de leurs frères et sœurs qui vivent dans le Patriarcat latin de Jérusalem, selon l'enseignement de Paul (cf. Rm 15,26-27 ; 1 Co 16,3).
45. Au cours de la formation, veillez à ne jamais perdre de vue le sens de l'essentiel de la *contribution* en la limitant à sa seule valeur économique, par exemple, mais à toujours être en mesure de la comprendre dans une perspective qui en renforce le sens profond ; en effet, la contribution signifie bien plus qu'un don financier. Les Membres de l'Ordre sont conscients que soutenir l'Église en Terre Sainte, c'est participer à sa vie à travers les besoins éducatifs, pastoraux et humanitaires. Que la parole de Jésus nous accompagne toujours : « *chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.* » (Mt 25,40). Nous pensons que soutenir les pauvres, les migrants, les enfants, les "petits" en Terre Sainte, c'est prendre soin de ces pauvres que Jésus nous a laissés en héritage, en rappelant, en s'adressant à Judas, qu'ils seraient toujours avec nous (cf. Jn 12,8).
46. Sur la base de ce principe, l'amour des Membres du Saint-Sépulcre de Jérusalem pour la Terre Sainte se traduit clairement par un désir d'en être plus proches en connaissant les Saintes

²³ En ce qui concerne les engagements et les questions relatives à l'organisation des contributions, se référer au Règlement général ou particulier, le cas échéant.

Écritures, en visitant les lieux, en appréciant l'histoire, les communautés locales et toutes les autres réalités présentes sur la Terre de Jésus.

47. Le *pèlerinage*, dont il sera question plus loin, est une occasion privilégiée de pouvoir entrer en contact direct avec la Terre Sainte et les *pierres vivantes* qui l'habitent. Notre désir, en effet, est « *que cette Terre ne soit pas simplement un lieu archéologique sacré, mais vivant grâce à la présence de communautés chrétiennes, résidentes et pèlerines, qui lui donnent réellement vie ; en cela, nous sommes honorés, non seulement de participer, mais également de contribuer à la mission du Christ que l'Église et le Saint-Père nous ont confiée. C'est là que se trouve la source de cette 'noble Institution', dans le vêtement des Dames et des Chevaliers du Saint-Sépulcre de Jérusalem*²⁴. » Il est bon de voir que les Lieutenances et les Délégations Magistrales ne manquent pas d'offrir à leurs Membres l'opportunité de vivre ce moment spécial, qui est un élément important de la vie de l'Ordre.

e. Réalités et symboles

48. L'Ordre est une Institution pontificale et non une organisation gouvernementale ou non-gouvernementale. Il est composé de personnes unies par le même désir de servir Dieu et la Terre Sainte, qui aiment se réunir, se connaître et prendre soin les unes des autres, tout en étant enracinées dans leurs communautés diocésaines et paroissiales.

49. Dans la formation, il est important que la dimension de fraternité au sein de l'Ordre soit présentée et offerte régulièrement. Il est également important que le Chevalier et la Dame connaissent la structure de l'Ordre au niveau local (les contacts et les fonctions de leur Commanderie/Délégation, Section/Province et Lieutenance/Délégation Magistrale) ainsi que la structure au niveau central (Grand Magistère) et qu'ils soient informés des nouvelles concernant la vie de l'Ordre.

50. Il ne faut pas oublier que l'appartenance à l'Ordre du Saint-Sépulcre se caractérise également par une apparence extérieure ornée de certains symboles caractéristiques intimement liés au mystère de la mort et de la résurrection du Christ. Les symboles propres à l'Ordre ont une signification fondamentale, à commencer par la *Croix de Jérusalem*, qui est l'emblème distinctif de l'Ordre et qui ne peut et ne doit pas être considérée comme un élément ornemental. « *La remise de la Croix - comme nous le lisons dans le Rituel – sur laquelle le Christ cloué s'est rendu vulnérable face aux puissances de ce monde, fait partie des moments les plus importants de la cérémonie d'Investiture. Le Chevalier et la Dame regardent le Christ qui s'est offert en sacrifice pour nous tous, jusqu'à sa mort sur la Croix, pour nous donner la vie en abondance. La Croix de Jérusalem est donc le signe de l'engagement du nouveau membre à soutenir la Terre Sainte*²⁵. »

51. Cette Croix est clairement visible sur le manteau dont on est revêtu le jour de l'Investiture, signe d'une identité qui embrasse chaque Membre²⁶. En reprenant le Rituel, il est rappelé que

²⁴ FILONI, F., *Que signifie pour l'Ordre être « Organisme central de l'Église » ?*, Oessh.va, 2021.

²⁵ *Rituel pour les célébrations de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, 2021, p. 1.

²⁶ Au cours de l'audience accordée à l'issue de la Consulta 2023, le Saint-Père a insisté sur la signification profonde de la Croix qui se détache sur le manteau des Chevaliers et des Dames. « *Avec son bras horizontal, elle vous rappelle*

« Manteau, Croix de cou, béret, mantille, gants : ils composent l'habit du Chevalier et de la Dame pour la dignité qu'ils reçoivent²⁷ » ; ils doivent donc être portés consciemment et de manière appropriée. Cet habit n'est pas un uniforme, mais reflète le sens de l'appartenance à l'Ordre.

f. Le cheminement dans la foi

52. La participation à la vie de l'Ordre contribue au cheminement vers la sainteté auquel tout chrétien est appelé. « *Le Seigneur... veut que nous soyons saints et il n'attend pas de nous que nous nous contentions d'une existence médiocre, édulcorée, sans consistance* », a déclaré le Pape François dans l'Exhortation apostolique Gaudete et Exultate (GE1).
53. La première guide sur notre chemin, à laquelle nous vouons une dévotion particulière, est Marie, que nous vénérons sous le titre de *Bienheureuse Vierge Marie, Reine de Palestine*, patronne de l'Ordre du Saint-Sépulcre. Le sanctuaire de Deir Rafat, en Israël, en conserve la première image : rayonnante de lumière et entourée d'anges sur les nuages, Marie semble tendre sa main de Mère vers notre monde, tandis qu'en contrebas on reconnaît symboliquement les contours des villes de Jérusalem et de Jéricho, en direction desquelles Elle porte un regard affectueux. Outre cette image, les bureaux du Grand Magistère abritent une icône particulièrement chère aux Chevaliers et Dames : assise sur un trône, Notre-Dame de Palestine tient sur ses genoux, telle une mère attentionnée, l'image de « *Jérusalem, symbole de la Terre Sainte mais aussi symbole de l'Église, la nouvelle Ville Sainte de l'Apocalypse (Ap 21,2)*²⁸ ».
54. Que chaque Chevalier et Dame renouvelle donc sa confiance à Marie, qui a particulièrement à cœur la Terre Sainte et qui accompagne et bénit nos pas de charité et notre espérance de vivre enracinés dans la vie de son Fils Jésus.
55. D'autres figures peuvent accompagner les Chevaliers et les Dames dans leur cheminement, à commencer par les saints, les bienheureux et les serviteurs de Dieu qui ont été liés à la Terre Sainte. On pense aux pèlerins, de l'historique Égérie (V^e siècle) à François d'Assise et à Brigitte de Suède, ou au chevalier-soldat Ignace de Loyola²⁹. À ceux-ci s'ajoutent d'éminents Membres de l'Ordre tels que saint Pie X, Grand Maître de l'Ordre, le Bienheureux Bartolo Longo, Chevalier Grand-Croix, père des orphelins, apôtre du Rosaire et fondateur du sanctuaire marial de la ville de Pompéi, et le Serviteur de Dieu Enrique Ernesto Shaw, Chevalier laïc argentin, époux, père de neuf enfants et chef d'entreprise prospère.
56. Au cours de la formation, ces figures et d'autres peuvent être citées en exemple et étudiées.

l'engagement à faire en sorte que le dévouement au Christ crucifié et ressuscité embrasse toute votre vie, et dans la charité vous rende proches de chaque frère et sœur ; tandis que celui vertical, bien planté dans le sol et tourné vers le ciel, vous rappelle l'indispensable complémentarité, dans votre cheminement, entre vie de prière et service des frères, attentif, qualifié, bien enraciné dans les réalités dans lesquelles vous opérez, tourné vers le bien total de la personne (cf. Ep 3,17-19; Saint Thomas d'Aquin, Comm. in Ep. ad Eph., III, lect. 5) ». PAPE FRANÇOIS, Discours du Saint-Père aux participants de la Consulta..., op. cit., Vatican.va, 9 novembre 2023.

²⁷ *Rituel*, op. cit., p. 2.

²⁸ FILONI, F., *Marie Reine de Palestine nous invite à la paix* [notre traduction], in *Maria Con Te*, mars 2023, p. 38.

²⁹ En entendant l'appel du Seigneur, il aurait voulu s'établir en Terre Sainte.

SECONDE PARTIE

V. LES THÈMES DE LA FORMATION

57. L'adhésion à l'Ordre peut se faire de différentes manières. Un aspect important est l'*attrait* exercé par le témoignage d'un Membre, sa vie exemplaire et les objectifs qu'il poursuit. Il est souhaitable d'inviter les personnes qui nous semblent être des candidats possibles et de les aider à comprendre le désir éventuel d'adhérer après évaluation de leurs capacités spirituelles et morales.
58. Dans son discours, en conclusion de la Consulta 2023, le Pape François a également rappelé l'importance des différents niveaux de formation : *« Une formation nécessaire pour les candidats aspirant à entrer dans l'Ordre ; une formation permanente pour ceux qui participent déjà à sa vie et à sa mission ; et en outre la formation de ceux qui sont appelés à occuper des postes de responsabilité, avec deux éléments : celui spirituel, dans la conscience de l'engagement moral élevé contracté devant l'Autel ; et celui relatif à l'organisation des activités et à la gestion administrative des ressources, pour subvenir de manière continue et adéquate aux nécessités de la Terre Sainte. Formation initiale et permanente, pratique et spirituelle : ce sont quatre lignes directrices que nous pouvons voir représentées dans le signe de la Croix, qui se détache clairement sur vos manteaux et qui anime votre spiritualité³⁰. »*

a. Les Candidats : formation initiale

59. L'entrée dans l'Ordre est un moment initial important. Les Statuts et le Règlement Général détaillent le processus de sélection, qui repose principalement sur la responsabilité ultime du Lieutenant, bien qu'il ou elle soit assisté(e) dans cette fonction délicate par d'autres Membres. *« La prérogative de sélectionner des candidats pour l'admission dans l'Ordre revient en premier lieu aux Lieutenants ; cette tâche est exercée en étroite collaboration avec le Grand Prieur de Lieutenance et le Conseil de Lieutenance, après avoir pris l'avis des autorités ecclésiastiques³¹. »* La sélection est un processus de discernement.
60. Le rôle d'un Membre de l'Ordre qui présente l'aspirant Chevalier ou Dame est fondamental. La connaissance préalable d'un Chevalier ou d'une Dame aide certainement l'aspirant à voir en quoi consiste l'appartenance à l'Ordre et à recevoir des informations plus spontanées sur l'Institution pontificale. Nous souhaitons souligner qu'il peut également arriver que le désir d'appartenir à l'Ordre naisse d'une autre manière (par exemple, par le biais d'activités de communication ou de promotion de l'Ordre dans des contextes plus larges) et que ce processus doit donc être accompagné de discernement et d'attention pour permettre à l'aspirant potentiel d'acquérir les informations nécessaires sur l'Ordre.
61. Lorsque l'intérêt pour entrer dans l'Ordre est exprimé, un certain nombre de démarches sont nécessaires :
- proposer plus d'informations sur l'Ordre lui-même ;

³⁰ PAPE FRANÇOIS, *Discours du Saint-Père aux participants de la Consulta...*, op. cit., Vatican.va, 9 novembre 2023.

³¹ *Statuts*, op. cit., Art. 34.1. Parmi les autorités ecclésiastiques, prendre en compte les évêques et les prêtres de référence du candidat.

- demander une rencontre en personne (ou en ligne, le cas échéant) avec un responsable de l'Ordre ;
 - disposer d'une première évaluation des conditions de base³² pour l'entrée dans l'Ordre ;
 - définir clairement un parcours à proposer.
62. La figure d'un Membre de l'Ordre, qui accompagne en permanence la personne qui a l'intention d'adhérer à l'Ordre et se charge d'assurer la liaison avec la Commanderie/Délégation, la Section/Province et la Lieutenance/Délégation Magistrale, permet au futur Membre d'être suivi et soutenu dans le processus de formation.
63. Les Statuts rappellent également que le processus de formation du candidat revêt une importance capitale pour la vie et l'avenir de l'Ordre : « *Les candidats à l'admission dans l'Ordre doivent achever une période de formation, habituellement d'une durée non inférieure à un an*³³. » Les responsables évalueront s'il est approprié que la formation soit dispensée à l'ensemble des candidats ou qu'elle soit différenciée en fonction de l'âge, en tenant compte des besoins particuliers.
64. Ce temps spécial permet au (à la) candidat(e) et à ceux qui dirigent l'Ordre dans les réalités locales de se connaître et de vérifier le désir de participer à l'Institution. Dans certaines Lieutenances ou Délégations Magistrales et/ou dans les Sections/Provinces et Commanderies/Délégations, l'option d'un temps de préparation plus long est parfois privilégiée, en distinguant une période en tant qu'*invité* ou *intéressé* et une période en tant que *candidat*. Il est également possible de prolonger le temps de formation, au-delà de la période habituelle d'un an, en raison de la rareté des cérémonies d'Investiture.
65. La formation des candidats comporte un certain nombre d'étapes importantes, telles que :
- a. **la formation spirituelle** : l'Ordre « *aspire à être un instrument de développement et d'approfondissement de la sanctification personnelle*³⁴. » La première partie de ce document a déjà fourni plusieurs informations sur cet élément ;
 - b. **la formation institutionnelle** : elle implique la connaissance des principaux documents qui régissent la vie de l'Ordre (Statuts, Règlement général ou local) ; elle implique également la connaissance des engagements liés à l'entrée dans l'Ordre, et le respect de l'Institution elle-même ;
 - c. **la formation historique** : pour un Ordre qui plonge ses racines dans le passé³⁵, il est important que les candidats soient conscients des étapes qui conduisirent d'abord à sa création, puis à son développement jusqu'à sa physionomie actuelle. Face à la prolifération d'informations parfois erronées ou d'hypothèses, il est essentiel que les candidats aient une vision appropriée et commune, en évitant de retenir des informations incorrectes ou historiquement infondées. Au sein des organes centraux de l'Ordre, suite à la Consulta 2023 puis à la Réunion du Grand Magistère d'avril 2024, un Comité

³² « *Les candidats à l'admission dans l'Ordre doivent être des catholiques d'une foi exemplaire et d'une conduite morale irréprochable, qui participent activement à la vie de leurs Églises locales et soutiennent généreusement ses activités. En outre, ils doivent être animés par le désir de vivre intensément la spiritualité de l'Ordre et de contribuer à l'accomplissement de sa mission.* » Statuts, op. cit., Art. 34.2.

³³ Statuts, op. cit., Art. 34.4.

³⁴ Statuts, op. cit., Préambule.

³⁵ Cf. Statuts, op. cit., Préambule.

historique international a été mis en place pour rédiger une brève histoire de l'Ordre, stimuler et encourager des études et d'éventuelles conférences ;

- d. **la formation juridique et administrative** : on présente aux candidats la structure du gouvernement de l'Ordre, tant au niveau central que local, et les différentes fonctions, telles qu'elles sont définies dans les Statuts. Une attention particulière doit être accordée à la prise de conscience de la réalité internationale ou de la *catholicité* de l'Ordre. Dans ce contexte, les aspects relatifs à l'obligation de *participation contributive* sont expliqués. Des informations sur les aspects pratiques et les documents requis pour l'Investiture sont fournies à l'approche de l'entrée dans l'Ordre ;
 - e. **la formation culturelle et le lien avec la Terre Sainte** : le (la) candidat(e) doit toujours avoir le désir de connaître la réalité de la Terre Sainte, les communautés qui y sont présentes, les relations avec le Patriarcat latin de Jérusalem, ainsi que les engagements de l'Ordre. Pour les Lieutenances qui choisissent des projets spécifiques en faveur de la Terre de Jésus, il est important de fournir des informations utiles à cet égard. Il est bon de savoir que l'Ordre du Saint-Sépulcre n'a aucune intention de faire de la politique en rapport avec la Terre Sainte.
66. Une attention particulière doit être accordée aux personnes (laïcs et ecclésiastiques) *impliquées dans la formation*. Les Statuts rappellent que « [la] période de formation doit être dirigée par un Membre doté d'une expérience avérée et d'une certaine ancienneté dans l'Ordre³⁶. » Il est parfois préférable de confier la formation à différents Membres de la Lieutenance en fonction de leurs compétences. Cela peut favoriser une plus grande spécificité dans la formation et permettre une connaissance plus large de la part du candidat.
67. L'importance du *matériel de formation distribué* à ce stade ne doit pas être sous-estimée. Diverses structures locales partagent des documents d'introduction à l'Ordre dans un premier temps, et continuent dans un second temps avec des documents centraux tels que, par exemple, les Statuts, le Règlement Général, le Rituel et le texte sur la Spiritualité. Certaines Lieutenances et Délégations Magistrales se sont équipées pour produire des brochures au niveau local. Ce service devient encore plus important pour les réalités où la langue parlée n'est pas l'une des cinq prévues par le Grand Magistère ; l'engagement des Chevaliers et des Dames à traduire des documents ou des écrits dans leur langue est tout à fait honorable et appréciable. Il convient ensuite de connaître et de se familiariser avec le site d'information du Grand Magistère de l'Ordre (www.oessh.va) et, s'il existe, avec celui de la Lieutenance de référence, de lire les publications périodiques centrales (Newsletter [trimestrielle] et Croix de Jérusalem [annuelle]), ainsi que les informations et les mises à jour du site internet et des réseaux sociaux (Facebook : @granmagistero.oessh ; X : @GM_oessh).
68. Il convient d'accorder une grande importance à la *participation du candidat ou de la candidate* à la vie de la Lieutenance ou de la Délégation Magistrale. Les réunions permettront, en quelque sorte, de se sentir chez soi et de faire connaissance avec un plus grand nombre de Chevaliers et de Dames. N'oublions pas à quel point la dimension fraternelle est centrale dans la vie de l'Ordre. Nous y reviendrons plus loin. En outre, le candidat ou la candidate peut, dans certains cas, être invité(e) à participer avec sa famille, afin de permettre à l'ensemble de la

³⁶ Statuts, op. cit., Art. 34.4.

famille de prendre plus clairement conscience de ce qu'implique l'adhésion à l'Ordre pour le Chevalier ou la Dame.

69. Certaines *rencontres* sont clairement formatives, d'autres culturelles, et d'autres encore conviviales ; les premières peuvent se dérouler en présentiel ou en ligne. Le choix de proposer une retraite spirituelle est toujours un moment formateur à privilégier, que ce soit à l'occasion de l'Investiture ou dans des circonstances liturgiquement ou culturellement significatives.
70. À chaque étape de la formation, la relation personnelle doit toujours être soignée et le candidat ou la candidate doit avoir la possibilité de rencontrer régulièrement un responsable de la Délégation, de la Section ou de la Lieutenance.

b. Les Membres : formation continue

71. Une fois entrés dans l'Ordre, les Chevaliers et les Dames continuent d'être accompagnés vers une meilleure connaissance et conscience de leur engagement. Cela peut se faire de différentes manières en fonction des réalités locales, par exemple en raison de la taille de la Lieutenance ou de la Délégation Magistrale.
72. La vie régulière du Chevalier et de la Dame de l'Ordre du Saint-Sépulcre est ponctuée d'occasions de rencontres avec d'autres Membres et, très souvent, ces occasions se transforment en événements de formation continue. Parfois, il est décidé de choisir un thème annuel et d'organiser des sessions mensuelles de formation approfondie en rapport avec la vie de l'Église, de l'Ordre ou de la Terre Sainte. En relation avec la vie de l'Église, il convient de prêter attention aux périodes de l'Avent et du Carême. Les pèlerinages locaux et nationaux doivent également être encouragés, car ils constituent des moments de consolidation de l'appartenance à l'Ordre, ainsi que des moments de croissance spirituelle individuelle.
73. Il ne faut jamais négliger une *formation* adéquate *au service cérémoniel et liturgique* (surtout pour ceux qui sont chargés de cette tâche), soutenue par le texte du Rituel pour les Célébrations pour permettre une plus grande prise de conscience de l'appartenance à l'Ordre ; il est bon d'identifier d'éventuels Chevaliers et Dames disposés à offrir le service de Cérémoniaires laïcs. Le soin apporté au Cérémonial et aux liturgies ne doit jamais être sous-estimé, et il est également important d'accompagner les Chevaliers et les Dames pour qu'ils découvrent la richesse profonde et la beauté de ces moments³⁷. Il est souhaitable que chaque Membre de l'Ordre dispose de son propre livret sur le Rituel pour l'accompagner lors des cérémonies afin de vivre pleinement les cérémonies et les liturgies.

³⁷ « La liturgie est toujours une très haute expression de prière adressée au Seigneur, faite de manière communautaire. Elle n'est pas l'expression d'un formalisme qui peut satisfaire les apparences, au contraire, elle entend tenir compte de sa nature principale, qui est la louange à Dieu. C'est pourquoi, aussi bien les rites que leur environnement doivent être adaptés à la finalité de ce moment solennel. » Rituel, op. cit., Préface, p. VI.

c. Les Responsables au service de l'Ordre

74. Les Statuts de l'Ordre, aux Articles 25 à 33, précisent que les Lieutenances et les Délégations Magistrales doivent être structurées en interne de manière précise et uniforme. Par conséquent, les Membres appropriés doivent être *identifiés* en temps utile pour être nommés à des fonctions de responsabilité et de service (Lieutenant, Président, Délégué, Chancelier, Trésorier, Secrétaire, Membres du Conseil et divers collaborateurs, Cérémoniaire). Nous n'entrerons pas ici dans le détail de la formation à dispenser pour chacune de ces fonctions, mais nous indiquerons ci-après quelques principes généraux à prendre en compte³⁸.
75. Il est essentiel de se rappeler ce que le Pape François nous a livré lors de la Consulta 2018 : « *Vous, dirigeants, avez surtout comme devoir d'offrir l'exemple d'une vie spirituelle intense et d'une adhésion concrète au Seigneur : vous pourrez ainsi rendre un service d'autorité efficace à tous ceux qui sont sous votre direction*³⁹. » Il ne faut donc pas oublier que les fonctions au sein de l'Ordre doivent être comprises comme une incitation supplémentaire à l'engagement de foi et d'action concrète au sein de l'Ordre lui-même, et de véritable *service*. Cela implique encore plus un devoir de formation à tous les niveaux.
76. Ceux qui sont appelés à exercer une fonction dans l'Ordre, en plus d'en vivre la vie même, doivent *connaître* les Statuts, le Règlement Général et le règlement intérieur de leur Lieutenance ou Commanderie/Délégation d'appartenance (s'il y en a un), et en exiger le respect ; il ne faut de plus jamais négliger de connaître et de *respecter* la réglementation de son pays d'origine.
77. Un élément central de la formation pour ces fonctions est celui de la *passation de pouvoir* : lors de la prise de fonction, il incombe au précédent Membre de l'Ordre qui a exercé la fonction de fournir à son successeur les indications nécessaires pour assurer une transition et une continuité équilibrées. Pour sa part, le Gouverneur Général se chargera de fournir les éléments nécessaires à la relation entre le Grand Magistère et le nouveau Lieutenant. Cela pourra se faire selon différentes modalités et différents délais. Le nouveau Lieutenant veillera à avoir des contacts appropriés et constants avec le Grand Prieur et les Prieurs, par tous les moyens possibles.
78. Pour ceux qui œuvrent dans un domaine plus strictement *juridico-administratif*, il est nécessaire d'être familiers avec le droit administratif, les règles de transparence et d'exactitude comptable, les règles de lutte contre le blanchiment d'argent et, en tout état de cause, de prendre contact, le cas échéant, avec des experts et des consultants dans le domaine juridico-administratif. Ils doivent connaître les particularités administratives du Gouvernement central de l'Ordre (Grand Magistère) et veiller au respect des règles financières, administratives et comptables.

³⁸ Diverses indications sont fournies dans les Statuts et le Règlement. La protection des données personnelles de chaque Membre est particulièrement recommandée.

³⁹ PAPE FRANÇOIS, [*Discours aux Membres de la Consulta de l'Ordre Équestre du Saint Sépulcre de Jérusalem*](#), Vatican.va, 16 novembre 2018.

d. Les ecclésiastiques, les religieux et les religieuses

79. Les membres du clergé, les religieux et les religieuses qui rejoignent l'Ordre doivent avoir (a) la connaissance de la spiritualité de l'Ordre, (b) la connaissance de l'Ordre en tant qu'Institution, de son histoire et de la réalité de la Terre Sainte, ainsi que (c) la volonté de servir l'Ordre conformément aux indications reçues des Pontifes, comme lors de la Consulta 2018. Le Saint-Père rappelait en effet que « [l] 'admission d'évêques, de prêtres et de diacres dans votre Ordre ne représente absolument pas un titre honorifique. Ils ont pour devoir dans leur service pastoral d'assister tous ceux qui, parmi vous, ont un rôle de responsabilité, en fournissant des occasions de prière communautaire et liturgique à tous les niveaux, des opportunités de spiritualité et de catéchèse pour la formation continue et pour la croissance de tous les membres de l'Ordre⁴⁰. »
80. Pour les ecclésiastiques, « la spiritualité est intimement liée à la vocation d'hommes de Dieu, amis de l'Époux, unis à lui dans la participation au triple office du Christ, maître, prêtre et roi⁴¹. » C'est un grand don qu'ils apportent à ce qui est un Ordre laïc au sein duquel l'exercice de l'autorité réside principalement dans les figures des Lieutenants aux côtés desquels le clergé, les religieux et les religieuses s'associent dans le soutien et l'accompagnement pastoral, spirituel et humain des Chevaliers et des Dames, en offrant leur temps pour la prière et la formation.
81. En ce qui concerne les ecclésiastiques appelés à des postes de responsabilité, tels que les Grands Prieurs de la Lieutenance ou de la Délégation Magistrale ou encore les Prieurs des Sections/Provinces et Commanderies/Délégations, il est important qu'ils soient pleinement conscients de leur devoir, tel qu'il est décrit dans les Statuts (Art. 27 et Art. 33.4), et qu'ils apprennent progressivement à connaître les Membres du clergé, les religieux et religieuses, qui appartiennent à la Lieutenance, à la Section/Province ou à la Commanderie/Délégation, afin de mieux coordonner l'action d'accompagnement spirituel au profit de tous les Membres de l'Ordre. Il est recommandé que le nouveau Prieur ou Grand Prieur soit informé par son prédécesseur des questions relatives à la Lieutenance et qu'il soit en contact avec le Lieutenant ou le Délégué Magistral et/ou les responsables de Section/Province ou de Commanderie/Délégation. Il est recommandé que chaque Lieutenance ou Délégation Magistrale, ainsi que chaque Section/Province ou Commanderie/Délégation, dispose d'une liste de tous les Membres ecclésiastiques et religieux/religieuses.

VI. QUELQUES ASPECTS SPÉCIFIQUES DE LA VIE DE L'ORDRE

a. Veillée et cérémonie d'Investiture

82. Le Chevalier et la Dame de l'Ordre du Saint-Sépulcre vivent leur vie chrétienne avant tout dans leur diocèse. L'expression de cette dimension de la foi chrétienne suit donc clairement toutes les modalités de la vie paroissiale et diocésaine. À cela s'ajoutent certains éléments propres à l'appartenance à l'Ordre, comme, par exemple, les cérémonies de la Veillée et de l'Investiture auxquelles *tous* les Chevaliers et Dames sont toujours chaleureusement invités à participer, ce qui leur permettra de revivre le jour de leur propre Investiture, avec la même joie

⁴⁰ PAPE FRANÇOIS, [Discours aux Membres de la Consulta...](#), op. cit., 16 novembre 2018.

⁴¹ FILONI, F., [Et toute la maison...](#), op. cit., p. 11.

et la même conscience.

83. Lors de la formation des candidats, il convient de souligner l'importance non seulement des aspects pratiques des cérémonies⁴², mais aussi de leur *bonne* mise en œuvre, et de bien comprendre les aspects profonds des moments vécus ; la signification des symboles est présentée de manière concise au début du Rituel pour les célébrations⁴³. Pour aider à standardiser le cérémonial et les rites, un petit film est disponible sur le site du Grand Magistère ; il est bien d'en prendre connaissance.

b. Pèlerinages

84. « *Sauf pour des motifs justifiés, les Membres de l'Ordre doivent se rendre en pèlerinage en Terre Sainte au moins une fois dans leur vie*⁴⁴ », comme nous le lisons à l'Article 36 des Statuts consacré aux *obligations* des Membres de l'Ordre. Il est recommandé aux nouveaux Membres d'effectuer leur pèlerinage dès que possible après leur Investiture. En outre, il est souhaitable que le pèlerinage puisse également avoir lieu avec d'autres Membres, ce qui ajoute au partage des idéaux l'expérience d'être ensemble sur les pas de Jésus : on part en étant de simples connaissances, et l'on revient en étant des confrères ou des consœurs. L'un des plus grands privilèges pour un Membre de l'Ordre est d'être témoin du Tombeau vide et de vivre une expérience de prière vraiment transformatrice. Tous les pèlerinages offrent cette dimension de formation et de transformation.

85. Il est recommandé que le pèlerinage en Terre Sainte fasse partie des initiatives liées à la formation continue. Il s'agit en effet de moments de croissance spirituelle et de rencontre avec la Terre de Jésus et les projets soutenus grâce aux contributions de l'Ordre.

86. La préparation au pèlerinage est fondamentale, tant du point de vue de la foi que du point de vue culturel et de l'appartenance à l'Ordre. Certaines Lieutenances vivent cette expérience en l'ouvrant à des amis, qui peuvent alors être intéressés pour en savoir plus sur l'Ordre et éventuellement en faire partie.

87. Il est important, en plus de la préparation au pèlerinage, de suivre le retour avec une attention pastorale, afin que l'expérience ne soit pas perdue. Le pèlerinage est une opportunité pour les Membres de retourner dans leur Lieutenance avec une passion dans le cœur, idéalement à partager avec d'autres.

88. Selon la taille de la Lieutenance, le pèlerinage peut être vécu au niveau de la Commanderie/Délégation, de la Section/Province ou de la Lieutenance, de la manière qui lui convient le mieux. Certaines Lieutenances ont également profité de cette expérience pour la vivre avec d'autres Membres au niveau international au sein de l'Ordre. En ce qui concerne l'accompagnement spirituel, il est recommandé de faire appel à un Membre ecclésiastique de l'Ordre bien préparé à guider les pèlerins en Terre Sainte. C'est d'ailleurs l'un des services que

⁴² Voir à cet égard l'ensemble du Rituel pour les Célébrations, qu'il est bon de reprendre dans son intégralité pour que les candidats à l'entrée dans l'Ordre, ainsi que les Chevaliers et Dames qui en sont Membres depuis longtemps, puissent toujours vivre cette cérémonie de manière impliquée et sincère, en en saisissant bien l'esprit et l'importance de toutes les parties qui la composent.

⁴³ Rituel, op. cit., p. 1-3.

⁴⁴ Statuts, op. cit., Art. 36.2.

les ecclésiastiques de l'Ordre peuvent offrir à leur Commanderie/Délégation, Section/Province ou Lieutenance.

89. Outre la Terre Sainte, il ne faut pas oublier l'enrichissement qu'offrent les pèlerinages vers d'autres destinations, principalement locales, qui favorisent la formation spirituelle et les liens d'amitié entre les Membres.

c. Dimension fraternelle

90. L'Ordre a à cœur la dimension fraternelle de ses Membres. Nous souhaitons donc rappeler comment celle-ci sous-tend l'engagement ecclésial de chaque Membre dans le cadre de la dimension spirituelle et caritative. Par conséquent, il convient d'éviter absolument les actions qui portent atteinte à la vie de l'Ordre par des actes déshonorants (critiques offensantes, lettres anonymes, animosité personnelle). Benoît XVI enseignait que *la vérité* interroge le cœur, faisant l'éloge de la *conscience* droite qui sait comprendre et pardonner aux égarés.
91. C'est une invitation à vivre la dimension fraternelle à tous les niveaux : non seulement dans la convivialité des rencontres pour mieux se connaître entre Membres, mais aussi avec la disponibilité pour aller à la rencontre des Chevaliers et des Dames qui vivent des moments plus difficiles. Les Membres chargés d'une fonction de responsabilité au sein de l'Ordre doivent toujours se rappeler qu'ils l'accomplissent dans la dimension gratuite de la charité. Le service, en effet, n'a de sens que s'il est vécu dans une démarche fraternelle au profit des autres. Il sera donc important d'insister pendant la période de formation sur la nécessité de se mettre dans cet esprit.
92. Certains Chevaliers et Dames, après un certain temps depuis leur entrée dans l'Ordre, n'assistent plus aux rencontres. Sont-ils encore Membres de l'Ordre ? Comment doit-on les considérer ? Sachant que l'appartenance à l'Ordre est à vie⁴⁵, il appartient aux Lieutenances et aux Membres individuels de ne jamais rompre les liens avec ceux qui se sont éloignés de l'Ordre - à moins que le Membre lui-même ne renonce à son appartenance à l'Ordre - et de continuer à les tenir informés. Pour les situations graves, en revanche, les Statuts réglementent certaines situations délicates aux Articles 36.6 et 39.

VII. LES JEUNES : ASPECTS DE LA FORMATION

93. En conclusion de ce Document sur la Formation, nous saluons avec joie les initiatives concernant l'implication des jeunes dans certains aspects de la vie de l'Ordre. L'Église catholique a célébré en 2018 un Synode des évêques sur les jeunes, et le Pape François a rédigé une Exhortation apostolique : Christus vivit. L'Ordre s'implique également auprès d'eux.
94. L'élaboration d'un programme pour les *jeunes intéressés* (à un âge antérieur à une éventuelle entrée dans l'Ordre) est possible, de même que la réflexion sur ces expériences, pour partager

⁴⁵ Dans son message du 9 novembre 2023, le Pape François nous a rappelé que « *la formation, c'est pour la vie* ». Il en va de même pour l'appartenance à l'Ordre, comme nous l'avons déjà évoqué au point n°18.

les bonnes pratiques mais également les défis. Les fonctions centrales de l'Ordre suivent de près cet aspect afin d'aider ceux qui le demandent et de coordonner les expériences.

95. Ce document est le fil conducteur pour la formation au sein de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, mais il n'en couvre pas tous les aspects. Il appartiendra à chaque Lieutenance et Délégation Magistrale d'y apporter la richesse de son expérience.

Donné à Rome, au Siège de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, le 19 mai 2024, Solennité de la Pentecôte.

Traduction du texte original italien. Pour les citations exactes, voir l'original italien.

TEXTES DE REFERENCE

FILONI, F., *Et toute la maison fut remplie de l'odeur du parfum. Pour une spiritualité de l'Ordre du Saint-Sépulcre*, 2020.

Rituel pour les célébrations de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, 2021.

Statuts de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, 2020.

D'AUTRES TEXTES DE REFERENCE

Discours du Pape François aux membres de la Consulta de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem

https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2018/november/documents/papa-francesco_20181116_consulta-ordine-santosepolcro.html

16 novembre 2018

Chers frères et sœurs,

Je vous accueille en conclusion du conseil des membres du grand magistère et des lieutenants de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Je salue et je remercie le cardinal Edwin O'Brien, grand maître, et le pro-grand prieur, Mgr Pierbattista Pizzaballa; je salue les membres du grand magistère, ainsi que les lieutenants des pays et des lieux où l'Ordre est présent. Et avec vous, je salue également toute la famille des chevaliers et des dames du monde entier. J'adresse à tous ma pensée reconnaissante pour les multiples activités spirituelles et caritatives que vous accomplissez au bénéfice des populations de Terre Sainte.

Vous vous êtes réunis pour les travaux de votre conseil, l'assemblée générale que vous tenez tous les cinq ans auprès du siège de Pierre. Ici, au Vatican, vous êtes d'une certaine façon chez vous, dans la mesure où vous constituez une antique institution pontificale placée sous la protection du Saint-Siège. Depuis le dernier conseil de 2013, l'Ordre a grandi par le nombre de ses membres, par son expansion géographique avec l'établissement de nouvelles présences dans les périphéries, dans l'assistance matérielle qu'il a offerte à l'Eglise en Terre Sainte et par le nombre des pèlerinages accomplis par vos membres. Je vous remercie pour votre soutien aux programmes d'utilité pastorale et culturelle et je vous encourage à poursuivre votre engagement, aux côtés du patriarcat latin, à faire face à la crise des réfugiés qui, ces cinq dernières années, a conduit l'Eglise à fournir une réponse humanitaire significative dans toute la région.

C'est un beau signe que vos initiatives dans le domaine de la formation et de l'assistance médicale soient ouvertes à tous, indépendamment des communautés d'appartenance et de la religion professée. De cette façon, vous contribuez à aplanir la route à la connaissance des valeurs chrétiennes, à la promotion du dialogue interreligieux, au respect mutuel et à la compréhension réciproque. En d'autres termes, par votre engagement méritoire, vous apportez vous aussi votre contribution à la construction de ce chemin qui conduira, nous l'espérons tous, à l'obtention de la paix dans toute la région.

Je sais qu'au cours de cette semaine, vous avez porté votre attention sur le rôle des dirigeants locaux, ou lieutenants, présents dans plus de trente pays et régions du monde où votre Ordre est actif. La croissance continue de l'Ordre dépend assurément de votre engagement incessant et toujours renouvelé. A cet égard, il est important de ne pas oublier que l'objectif principal de votre

Ordre réside dans la croissance spirituelle de ses membres. Par conséquent, le succès de vos initiatives ne peut pas faire abstraction de programmes de formation religieuse adaptés, adressés à chaque chevalier et à chaque dame, afin qu'il consolide sa relation indispensable avec le Seigneur Jésus, en particulier dans la prière, dans la méditation des Saintes Ecritures et dans l'approfondissement de la doctrine de l'Eglise. Vous, dirigeants, avez surtout comme devoir d'offrir l'exemple d'une vie spirituelle intense et d'une adhésion concrète au Seigneur: vous pourrez ainsi rendre un service d'autorité efficace à tous ceux qui sont sous votre direction.

Ensuite, en ce qui concerne votre mission dans le monde, n'oubliez pas que vous n'êtes pas un organisme philanthropique engagé dans la promotion d'une meilleure situation matérielle et sociale des destinataires. Vous êtes appelés à placer au centre de vos œuvres, et comme leur but final, l'amour évangélique pour votre prochain, afin de témoigner partout de la bonté et de l'attention avec lesquelles Dieu aime tout le monde. L'admission d'évêques, de prêtres et de diacres dans votre Ordre ne représente absolument pas un titre honorifique. Ils ont pour devoir dans leur service pastoral d'assister tous ceux qui, parmi vous, ont un rôle de responsabilité, en fournissant des occasions de prière communautaire et liturgique à tous les niveaux, des opportunités de spiritualité et de catéchèse continues pour la formation permanente et pour la croissance de tous les membres de l'Ordre.

La situation dramatique des chrétiens qui sont persécutés et tués en nombre toujours plus grand est sous les yeux du monde entier — qui trop souvent tourne le regard de l'autre côté. Outre le martyre du sang, il existe aussi le «martyre blanc», comme par exemple celui qui a lieu dans les pays démocratiques quand la liberté de religion est limitée. Tel est le martyre blanc quotidien de l'Eglise en ces lieux. A l'œuvre de secours matériel envers les populations si durement éprouvées, je vous exhorte à associer toujours la prière, à invoquer constamment la Vierge, que vous vénerez sous le titre de «Notre-Dame de Palestine». Elle est la Mère attentive et l'Aide des chrétiens, pour lesquels elle obtient du Seigneur force et réconfort dans la douleur.

Que l'icône de Notre-Dame des chrétiens persécutés, que je bénirai d'ici quelques instants et que vous recevrez pour l'apporter dans chacune de vos lieutenances, accompagne votre chemin. Invoquons ensemble la sollicitude de Marie pour l'Eglise en Terre Sainte et, plus généralement, au Moyen-Orient, ainsi que son intercession spéciale pour ceux dont la vie et la liberté sont en danger. J'accompagne votre œuvre précieuse et inlassable de ma Bénédiction, et je vous demande, s'il vous plaît, de prier pour moi. Merci.

Pape François

Discours du Pape François aux membres de la Consulta de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem

<https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2023/november/documents/20231109-ordineequestre-santosepolcro.html>

9 novembre 2023

Je vous souhaite la bienvenue à tous, chevaliers, dames et ecclésiastiques qui représentez l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. J'adresse un salut particulier au cardinal Fernando Filoni, grand maître de l'Ordre, et j'étends mes sentiments de gratitude et d'estime à tous les membres de l'Ordre dispersés dans le monde.

Vous vous êtes réunis à Rome pour la « Consulta », qui prévoit la rencontre des lieutenants, des délégués magistraux et cette année aussi des évêques grands prieurs, pour traiter le thème de la formation. Une formation nécessaire pour les candidats aspirant à entrer dans l'Ordre; une formation permanente pour ceux qui participent déjà à sa vie et à sa mission; et en outre la formation de ceux qui sont appelés à occuper des postes de responsabilité, avec deux éléments: celui spirituel, dans la conscience de l'engagement moral élevé contracté devant l'Autel; et celui relatif à l'organisation des activités et à la gestion administrative des ressources, pour subvenir de manière continue et adéquate aux nécessités de la Terre-Sainte.

Formation initiale et permanente, pratique et spirituelle: ce sont quatre lignes directrices que nous pouvons voir représentées dans le signe de la Croix, qui se détache clairement sur vos manteaux et qui anime votre spiritualité. Avec son bras horizontal, elle vous rappelle l'engagement à faire en sorte que le dévouement au Christ crucifié et ressuscité embrasse toute votre vie, et dans la charité vous rende proches de chaque frère et sœur; tandis que celui vertical, bien planté dans le sol et tourné vers le ciel, vous rappelle l'indispensable complémentarité, dans votre cheminement, entre vie de prière et service des frères, attentif, qualifié, bien enraciné dans les réalités dans lesquelles vous opérez, tourné vers le bien total de la personne (cf. Ep 3, 17-19; Saint Thomas d'Aquin, Comm. in Ep. ad Eph., III, lect. 5).

En ce sens, les statuts que j'ai approuvés constituent la voie maîtresse sur laquelle vous mouvoir en tant qu'Ordre laïc, avec une finalité déjà bien comprise par le bienheureux Pie IX et ensuite confirmée par ses successeurs: associer des hommes et des femmes qui s'engagent pour une participation plus pleine à la vie de l'Eglise, en partant de cette Eglise «Mère» de Jérusalem, selon l'enseignement de l'apôtre Paul (cf. 1 Co 16, 3), et en s'ouvrant à tous. Avec cette respiration universelle, vous êtes appelés à être un Ordre qui, fort de votre propre identité, participe au mystère de la charité de la plus belle des manières, ouverte et disponible, prêt à assumer ces services que le Seigneur demande à travers les besoins des frères: de l'éducation de l'enfance dans les écoles à la solidarité concrète avec les catégories les plus fragiles, comme les personnes âgées, les malades, les réfugiés. Rappelons ici, toujours, je dirais le «refrain» que le Seigneur fait dire à tous les prophètes dans l'Ancien Testament: la veuve, l'orphelin et l'étranger; la veuve, l'orphelin et l'étranger. Ce soin que nous devons avoir.

Le Sépulcre vide, dont par vocation vous vous engagez depuis des siècles à être les Gardiens particuliers, est en ce sens surtout le signe de l'amour sans limites du Crucifié, qui pour lui-même ne garde rien et qui par conséquent ne peut pas être retenu par les liens de la mort; il est le signe de la victoire du Ressuscité en qui nous aussi trouvons la vie (cf. Rm 6, 8-9) et de la puissance du Mystère de son Corps et de son Sang qui nous unit tous comme ses membres (cf. 1 Cor 10, 17).

Former et se former, au début du chemin d'Investiture et pour toute la vie. La formation est pour toute la vie. Former et se former à une charité universelle et inclusive. Etudier dans cette optique l'histoire de votre Ordre et, dans un contexte d'écoute et de prière, vous appliquer à acquérir les compétences pour répondre aux besoins du prochain: c'est un grand service que vous pouvez rendre aujourd'hui à l'Eglise et au monde. A chaque époque, même dans la nôtre marquée par le paradigme technocratique, il y a tant besoin de gens qui pratiquent la charité avec intelligence et imagination. Je vous exhorte donc à poursuivre ainsi votre œuvre dans ce style et à la transmettre fidèlement dans les différentes phases de la formation.

Avant de conclure, je souhaite tourner avec vous mes pensées vers la Terre Sainte. Nous sommes malheureusement témoins d'une tragédie qui se consomme précisément dans les lieux où le

Seigneur a vécu, où il nous a appris à travers son humanité à aimer, à pardonner et à faire du bien à tous. Et pourtant nous voyons ces lieux déchirés par des souffrances terribles qui frappent surtout tant d'innocents, tant d'innocents morts. C'est pourquoi je suis spirituellement uni à vous, qui vivez certainement cette rencontre de la « Consulta » en partageant la grande douleur de l'Église Mère de Jérusalem et en implorant le don de la paix.

Chers frères et sœurs, que la Vierge Marie que vous invoquez sous le titre de Reine de Palestine, vous assiste toujours dans votre mission. Je vous bénis de tout cœur, je bénis tous les membres de l'Ordre avec leurs familles. Et je vous demande, n'oubliez pas de prier pour moi. Merci.

Pape François

La signification ecclésiologique du soutien à la Terre Sainte

<https://www.oessh.va/content/ordinequestresantosepolcro/fr/gran-magistero/il-gran-maestro/lista-news-gran-maestro/il-significato-ecclesiologico-del-sostegno-alla-terra-santa.html>

Automne 2022

« Par sa structure et ses activités, l'Ordre participe directement à la sollicitude du Pontife Romain à l'égard des Lieux et des Institutions catholiques en Terre Sainte. [...] En particulier, le lien avec Jérusalem, spécificité de l'Ordre, exige la responsabilité à l'égard des Lieux Saints (cf. Ga 4, 26). » (Statuts, Préambule).

En réfléchissant à ces expressions, les Chevaliers et les Dames du Saint-Sépulcre se rendent compte que, outre la pratique nécessaire des vertus évangéliques (spiritualité des Membres), ils assument une tâche qui leur a été confiée par le Saint-Père au nom de l'Église. Il s'agit d'une véritable tâche ecclésiale, et non d'une charge laissée à la bonne volonté de quelques-uns ; c'est bien plus. C'est une attribution qui revient à l'Église en raison de la responsabilité qu'elle a envers les Lieux de Jésus et en particulier envers l'Église de Jérusalem, afin que ces Lieux ne deviennent pas des sites d'archéologie religieuse, et que cette Église ne soit pas dépourvue de vitalité.

Offrir son soutien au Temple de Jérusalem, comme dans l'Évangile de Marc avec l'offrande de la pauvre veuve (Mc 12, 43-44), était un devoir très sincère pour les Juifs du temps du Seigneur ; les riches et les pauvres, en entrant dans le Temple, avaient l'habitude de déposer leur offrande pour le culte et l'entretien du somptueux bâtiment. Jésus, observant ceux qui faisaient un don, faisait remarquer que certains appuyaient leur geste en jetant beaucoup de pièces de monnaie, tandis que la pauvre veuve, presque furtivement, laissait échapper « deux petites pièces de monnaie de son nécessaire », c'est-à-dire tout ce qu'elle possédait. La différence, notait Jésus, ne réside pas tant dans la quantité donnée, mais dans la différence entre ceux qui donnent « le superflu » et ceux qui donnent « ce dont ils ont besoin pour vivre » ; l'intériorité du geste est élevée à une valeur éthique suprême. Jésus aussi, de sa part et de la part des disciples, contribuait à la subsistance du Temple. (cf. Mt 17, 24-25)

Contribuer et soutenir l'Église de Jérusalem fait donc partie des plus hauts sentiments de responsabilité des chrétiens envers la Terre Sainte. Ainsi, pour un Chevalier ou une Dame, prendre cet engagement spécifique fait partie d'un choix de vie ; en effet, ils n'entrent pas dans l'Ordre par un désir vide d'élévation sociale, ni pour améliorer leur réputation publique, mais sont poussés par un sentiment de haute et noble responsabilité en tant que « fils », envers celle que nous appelons

l'Église « Mère », et envers les lieux où Jésus a passé sa vie, a prêché, accompli des signes miraculeux et offert sa vie sur la Croix pour notre salut. Saint Jérôme rappelle que celui qui porte en lui les lieux saints et les événements du salut est bienheureux : «heureux celui qui porte dans son intimité la croix, la résurrection, le lieu de la naissance et de l'ascension du Christ ! Heureux celui qui a Bethléem dans son cœur, cœur dans lequel le Christ naît chaque jour ! (Hom. in Ps 95).

On pourrait se demander : est-ce vraiment un devoir ecclésial de contribuer et de soutenir les Lieux Saints ? Comment pouvons-nous prendre soin de l'Église dans ces lieux, alors que tout autour de nous, dans nos diocèses et nos paroisses, il y a déjà tant de pauvreté, peut-être même plus, et que nous ne disposons pas de ressources financières suffisantes ? Ces questions ont été soulevées par des laïcs et des membres du clergé.

Oui ! Contribuer à la subsistance des Lieux Saints et des communautés qui y vivent est une véritable responsabilité ecclésiale. Cette responsabilité n'est pas réservée à la générosité solitaire de quelques bienfaiteurs, mais elle est du devoir de tous les enfants qui se souviennent et ont de l'affection pour cette « maison paternelle/maternelle » où est née et a grandi la première communauté apostolique, où sont conservés les lieux de la vie et de la mort du Seigneur, et où il est possible de remonter aux racines de la foi. La sollicitude pour l'Église de Jérusalem va donc bien au-delà de la préservation de sa mémoire historique et archéologique ; les Apôtres déjà avaient demandé aux premières communautés chrétiennes d'Antioche, de Grèce, de Galatie et de Macédoine de se souvenir des « saints » de Jérusalem et d'organiser des collectes, que saint Paul qualifiera par la suite de généreuses, et même « au-delà de leurs moyens » (2Co, 8, 3-4). Nous percevons donc, dans cet engagement commun, un de « nos traits » caractéristiques, qui permet à chaque membre de l'Ordre d'exercer sa propre spiritualité à travers « une grande générosité » provenant de ses « ressources matérielles » (cf. Et toute la maison fut remplie de l'odeur du parfum, Salvator 2020, p. 73). Saint Paul lui-même nous enseigne aussi comment accomplir cet acte de générosité nécessaire : « ainsi, quand elle sera préparée, ce sera une vraie largesse, et non une mesquinerie [...]. Que chacun donne comme il a décidé dans son cœur, sans regret et sans contrainte, car Dieu aime celui qui donne joyeusement » (2Co 9, 5b. 7).

Soutenir l'Église Mère de Jérusalem dans des moments de catastrophe particulière, de persécution, de famine, était pour l'apôtre Paul un véritable geste ecclésiologique qui allait au-delà de la solidarité humaine. La Terre Sainte appartient à tous (juifs, chrétiens et musulmans) car elle est le lieu où les religions monothéistes trouvent leurs racines dans le Dieu unique, clément et miséricordieux. C'est le lieu qui nous parle de la présence de Dieu parmi nous, comme si nous « touchions » à nouveau le Christ, selon l'heureuse expression de François d'Assise.

Cette tâche, en soi, appartient à toute l'histoire des relations entre la Terre Sainte et les chrétiens dispersés dans le monde ; les pèlerinages ininterrompus, les initiatives pour assurer une présence dans les lieux les plus significatifs, la préservation des environnements, la construction de basiliques et d'églises pour conserver la mémoire sacrée, et même, malheureusement, les luttes pour défendre, conquérir et s'emparer de la Terre Sainte, témoignent de cette perception de la responsabilité ecclésiale qui a toujours existé. Il ne faut jamais oublier que ces Lieux sont vivants grâce à la présence de communautés de croyants et que nous tous, plus encore en tant que Chevaliers et Dames du Saint-Sépulcre, leur portons une attention primordiale.

C'est précisément en raison de l'importance que revêt la Terre Sainte dans la vie de l'Église que les Chevaliers et les Dames du Saint-Sépulcre ne s'y intéressent pas de manière occasionnelle, mais avec constance et générosité, convaincus de leur noble et belle responsabilité.

Il n'est pas rare que certains ecclésiastiques ne comprennent pas ce « devoir » ecclésial ou s'en désintéressent; il existe même un certain préjugé à l'égard de l'Ordre du Saint-Sépulcre, vu comme une institution anachronique ; d'autres encore considèrent que ce devoir ecclésial est extérieur aux Églises locales, soit en raison des ressources financières limitées, soit en raison de la présence de nombreux pauvres, le réduisant ainsi à un geste privé et impromptu. Il y a une erreur fondamentale dans cette façon de penser : il y a une tendance à marginaliser ou à dévaloriser ce devoir ecclésial que les Papes ont toujours considéré au sein de l'Église comme d'une sensibilité élevée et d'une responsabilité commune. Même certains Souverains Pontifes ont gardé pour eux-mêmes la fonction de Grand Maître de l'Ordre, avant de la déléguer à un Cardinal.

Cela me semble très bien que les Évêques, et ils sont nombreux à le faire, incluent dans leurs tâches la pastorale de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre, dont les membres n'appartiennent pas seulement à une Entité reconnue par le Saint-Siège, mais sont avant tout leurs fidèles, ce qui veut dire qu'ils peuvent être l'expression concrète d'une œuvre qui trouve sa place dans les Églises locales. En effet, à travers la présence des Chevaliers et des Dames du Saint-Sépulcre, c'est la même réalité ecclésiale diocésaine qui participe d'une certaine manière au devoir de soutenir de façon permanente (et pas seulement occasionnelle) l'Église Mère de Jérusalem et ces Lieux où, assez souvent, les Évêques conduisent des pèlerinages, conservent des souvenirs indélébiles et envoient des laïcs et des prêtres pour des études biblico-théologiques approfondies et des expériences interreligieuses intenses.

Soutenir l'Église mère de Jérusalem est un acte de grande noblesse d'esprit et de charité authentique. À Judas Iscariote qui commentait négativement le geste de Marie de Béthanie qui, selon lui, gaspillait de l'argent en oignant les pieds du Maître, Jésus répondit de manière lapidaire : « Laissez-la faire » ! Son geste n'enlève rien aux pauvres que « vous [...] aurez toujours avec vous » (Jn 12, 8), mais concerne le mystère de la foi, de sa Personne et de sa résurrection.

Fernando Cardinal Filoni

À propos de l'Eucharistie dominicale

<https://www.oessh.va/content/ordineequestresantosepolcro/fr/angolo-del-gran-maestro/circa-1-eucaristia-domenicale.html>

Mars 2023

Dans le chapitre sur l'« Eucharistie » de mon livre sur la spiritualité, Et toute la maison fut remplie de l'odeur du parfum, j'avais écrit que, dans la prière, nous sommes unis à la foi de Jésus, et qu'en fait c'est Jésus lui-même qui « prie pour nous..., prie en nous..., est prié par nous comme notre Dieu ». Et j'ajoutais que l'Eucharistie, confiée par Jésus à l'Église, est le don le plus précieux qu'il ait reçu avant sa passion, et que jamais une Dame ou un Chevalier ne devrait négliger de participer à la liturgie de la Messe, au moins le dimanche, car il « n'existe aucun acte de culte plus parfait et plus élevé que celui-ci ; et c'est toujours un acte de bénédiction et d'action de grâce ».

On pourrait cependant me faire remarquer qu'un membre de l'Ordre peut, dans sa vie, se trouver dans une situation d'irrégularité morale l'incitant à se dispenser de participer à la Sainte Messe.

Je voudrais répondre sur ce point, en précisant que, dans une situation de péché, chacun de nous doit avoir recours au sacrement de pénitence, comme l'enseigne le Catéchisme de l'Église catholique (n° 1415). S'il s'agit, en revanche, d'une irrégularité canonique, ou si l'on se trouve dans une situation d'affaires, de travail ou autre, la première décision est de ne pas se disculper, y

compris en ne s'approchant pas directement de la Communion eucharistique. Je voudrais en effet rappeler que toute la foi de l'Église se manifeste dans la célébration de la Sainte Messe, de l'écoute de la Parole de Dieu jusqu'à l'offrande de Jésus au Père qui se rend présent dans le mystère de son Corps et de son Sang. C'est pourquoi la participation à la Sainte Messe a toujours un sens et, même sans communier, elle a un « sens absolument raisonnable », disait Benoît XVI, car, tout en ne s'approchant pas de la Communion, on participe à l'événement du don de soi de Jésus au Père, qui renouvelle, de manière non sanglante, sa passion, sa mort et sa résurrection.

Dans une culture sécularisée, où les valeurs fondamentales de la foi se perdent facilement, aucun Chevalier ou Dame, en vertu de son appartenance à l'Ordre du Saint-Sépulcre, ne devrait ignorer le lien étroit entre son appartenance et le mystère de l'Eucharistie. Ce n'est pas par hasard, qu'après la consécration par le célébrant, les fidèles répondent : « Nous proclamons ta mort Seigneur Jésus, nous célébrons ta résurrection, nous attendons ta venue » (Liturgie).

Un Chevalier et une Dame prennent tout cela en haute considération, l'intègrent dans leur noblesse spirituelle, et ne devraient donc jamais omettre de participer à l'Eucharistie dominicale.

Fernando Cardinal Filoni

Que signifie pour l'Ordre être “Organisme central de l'Église”?

<https://www.oessh.va/content/ordineequestresantosepolcro/fr/angolo-del-gran-maestro/che-significa-per-lordine-essere-ente-centrale-della-chiesa-.html>

Janvier 2021

Avec l'approbation du nouveau Statut de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, qui explicite le principe que notre Institution est un « Organisme central de l'Église », il convient de mieux expliquer cet aspect. Dans un article distinct, S. E. Mgr Tommaso Caputo, Assesseur de l'Ordre, qui a contribué à la rédaction des Statuts, en explique bien le sens.

Je voudrais ici simplement résumer les aspects relatifs à ce qu'est un Organisme central de l'Église.

Le premier élément fondamental qui crée un Organisme réside dans le consentement de l'Autorité qui établit l'Institution même, laquelle, pour cette raison, assume une « personnalité » juridique.

Le deuxième élément se trouve dans les objectifs fixés par l'Autorité constituante elle-même et assumés par elle. Ceci signifie que l'Organisme est reconnu d'utilité publique, et c'est pourquoi on en reconnaît la personnalité « publique ».

Le troisième élément réside dans le fait que l'Organisme est apte à accomplir des actes et des transactions pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés.

C'est pourquoi l'Institution doit avoir un siège pour être identifiée, un Statut et un Règlement qui en déterminent la vie.

Si l'on traduit tout cela en termes adaptés à notre Institution, on peut dire que notre Ordre est un Organisme central de l'Église dans la mesure où il est établi par l'Autorité suprême de l'Église, le Pape, qui lui reconnaît la personnalité publique, avec l'intention de répondre de manière permanente et adaptée aux besoins de l'Église en Terre Sainte et en collaboration avec le Patriarcat latin de Jérusalem, pour le soutien de la vie pastorale, liturgique, éducative et sociale sur la Terre de

Jésus ; par conséquent, pour atteindre ces objectifs, l'Ordre est apte à accomplir les actes matériels nécessaires à la réalisation desdits objectifs. Son siège central est à Rome, et il est doté des instruments juridiques qui en régissent la vie.

Le Siège apostolique a intrinsèquement associé à notre Institution particulière, comme condition spécifique, la formation chrétienne de ses membres, car l'Ordre prend son nom et son inspiration de ce sépulcre qui attesta la présence de Jésus mort et en vit la résurrection.

Il ne s'agit donc pas d'une entité quelconque, mais d'une Institution qui prend racine dans le mystère de la Rédemption qui est destinée au salut des peuples de tous temps et de tous lieux. L'Église souhaite donc que cette Terre ne soit pas simplement un lieu archéologique sacré, mais vivant grâce à la présence de communautés chrétiennes, résidentes et pèlerines, qui lui donnent réellement vie ; en cela, nous sommes honorés, non seulement de participer, mais également de contribuer à la mission du Christ que l'Église et le Saint-Père nous ont confiée. C'est là que se trouve la source de cette « noble Institution », dans le vêtement des Dames et des Chevaliers du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Fernando Cardinal Filoni

L'admission dans l'Ordre d'évêques, de prêtres et de diacres suppose l'exercice d'un service pastoral

26 février 2024

Le 26 février 2024, le Grand Maître et le Gouverneur Général adressaient cette lettre importante aux représentants de l'épiscopat et du clergé membres de l'Ordre

Éminences/ Excellences Grands Prieurs et Prieurs Évêques,

Chers Révérends membres du Clergé,

Suite aux travaux de la Consulta qui s'est tenue en novembre dernier sur le thème de la « Formation » à mettre en œuvre à différents niveaux pour tous les Chevaliers et Dames du Saint-Sépulcre de Jérusalem, il a semblé important de reprendre la question également sur la présence et la mission des ecclésiastiques qui sont membres de l'Ordre.

À plusieurs reprises, le Saint-Père François nous a rappelé que l'admission d'évêques, de prêtres et de diacres au sein de l'Ordre n'est pas seulement un honneur, mais aussi un service pastoral aux Membres de l'Ordre et dans le cadre de notre responsabilité envers la Terre de Jésus, qui a toujours été au cœur de l'Église tout entière. Il s'agit d'un service qui comprend, outre l'accompagnement des personnes et de leurs familles, l'attention à leur vie spirituelle à travers une catéchèse appropriée et des moments de prière (cf. Discours aux Lieutenants du 16 novembre 2018).

Tous les membres du Clergé sont à tous égards Membres de l'Ordre ; ils sont donc tenus à une coopération respectueuse et à l'observation des règles et des engagements, y compris aux contributions (cfr. Mt 17, 24-25), selon les pratiques et les règles générales et locales. Il n'y a pas lieu d'entrer dans l'Ordre pour s'éclipser peu après. Ils doivent donc accompagner avec une généreuse disponibilité les Chevaliers et Dames pèlerins en Terre Sainte ou ailleurs ; ils doivent s'intéresser - là où il y en a - aux jeunes (Écuyers) qui s'approchent de l'Ordre, en soutenant toute

initiative de formation et de volontariat, et ne doivent pas manquer de donner une vision correcte, dans la sphère ecclésiastique, de l'Ordre, là où des préjugés ou des malentendus peuvent exister. La participation exemplaire à la vie de l'Ordre encouragera de nombreuses personnes à tenir en haute estime la mission de nos Chevaliers et Dames. Qu'ils se souviennent de la sensibilité de l'apôtre Paul, qui a éduqué ses communautés chrétiennes à s'occuper des « saints » de Jérusalem et à qui il a demandé une contribution dans les moments de famine, de guerre et de peste qui avaient mis à rude épreuve l'Église Mère de Jérusalem.

Une attention particulière doit être portée aux membres du Clergé nouvellement admis dans l'Ordre qui, outre un amour particulier pour la Terre de Jésus et l'Église Mère de Jérusalem, sont appelés à connaître la spiritualité de l'Ordre, les Statuts et le Règlement, et à collaborer avec les responsables laïcs (Lieutenants, Délégués Magistraux, Présidents, etc.), sachant que l'Ordre du Saint-Sépulcre est un Ordre laïc de tradition ancienne, restauré par le Bienheureux Pape Pie IX, qui l'a indissolublement lié au soutien au Patriarcat latin de Jérusalem (1847) ; comme vous le savez, le Pape François en a récemment (2020) mis à jour les Statuts.

En tant que modérateur de la procédure d'admission des membres du Clergé au sein de l'Ordre, le Lieutenant a pour tâche spécifique d'être en harmonie avec Son Éminence/Excellence le Grand Prieur et les Prieurs locaux, en veillant à ce que leur nombre et leur présence répondent aux exigences de la Lieutenance. Les membres du Clergé remplissent en effet une véritable mission pastorale afin que les Chevaliers et Dames grandissent dans la foi et le service à leurs Églises locales, ainsi que dans leur amour pour la Terre Sainte.

Enfin, nous voudrions rappeler que le Seigneur Jésus, en acceptant le geste de Marie de Béthanie qui lui oignit les pieds avec du nard parfumé la veille de sa passion, a voulu faire comprendre que l'Église naissante devrait s'occuper des besoins humains et spirituels des « pauvres », c'est-à-dire de l'humanité pauvre de Dieu, et, en même temps, qu'il nous appartenait d'oindre les pieds d'une Église qui marche dans le monde, souvent avec difficulté dans la prédication, et blessée par la dureté des péchés de ses enfants, mais belle et nécessaire par sa mission d'être un sacrement de la rencontre avec Dieu.

Nous espérons que nos paroles seront favorablement accueillies et écoutées, car nous sommes tous engagés à faire en sorte que l'Ordre du Saint-Sépulcre réponde à la belle mission qui lui a été confiée au service de l'Église Mère de Jérusalem et, en même temps, de nos Églises locales au sein desquelles nous sommes quotidiennement engendrés et régénérés à la Grâce.

Avec notre profonde estime et considération,

Fernando Cardinal Filoni
Grand Maître
Leonardo Visconti di Modrone
Gouverneur Général